

# CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE

---

## Session d'Avril 1874 Extrait du rapport du PREFET

### PROJET De chemin de fer d'Alais à Orange

Dans votre séance du 28 août 1872, vous avez émis un avis tendant au prompt établissement d'un chemin de fer d'Alais à Orange, par la vallée de la Seynes et de la Tave.

L'enquête ouverte dans le département, en conformité des dispositions du titre premier de la loi du 3 mai 1841, n'a donné lieu qu'à des dires favorables au projet qui avait été présenté.

La commission d'enquête, légalement instituée, a reconnu, dans son procès verbal du 29 juillet 1872, la nécessité de l'exécution de ce projet; elle a tenu à constater les avantages, suivant elle "incalculables, pour l'intérêt général. Toutefois, elle a cru devoir, à juste raison, faire deux réserves en faveur des intérêts locaux; l'une est relative à l'adjonction d'un pont pour piétons et voitures au viaduc à construire sur le Rhône à la hauteur d'Orange; l'autre porte sur les moyens à prendre pour éviter les dangers dont le territoire de Caderousse pourrait être menacé par le fleuve en cas d'inondation.

Depuis la clôture de l'enquête, et sans doute par suite des longueurs qu'entraînent les formalités inhérentes aux entreprises d'intérêt public, aucune décision n'est encore intervenue.

Vous aurez à examiner, Messieurs, s'il ne serait pas utile de formuler, dans votre session actuelle, un vœu ayant pour objet d'activer la solution de cette importante affaire. Vous trouverez ci après la délibération récemment prise par la Chambre de Commerce d'Avignon.

En ce qui me concerne, je crois que le département a grandement à gagner à la construction d'une voie nouvelle qui, facilitant les transports et raccourcissant les distances entre les points de consommation de nos industries et le bassin producteur, ferait éviter les encombrements et les retards trop fréquents à l'heure actuelle et diminueraient, dans des proportions considérables, le prix des combustibles qui nous sont nécessaires.

L'arrondissement d'Orange, déjà en relations par des voies ferrées avec les arrondissements d'Avignon et de Carpentras et qui bientôt rayonnera jusqu'à Apt, trouverait pour lui, aussi bien que pour la totalité de la population industrielle agricole ou commerçante de Vaucluse, de nombreux débouchés par la traversée du Gard.

Ces débouchés, qui seraient réciproques pour les deux régions, pourraient être accrus par suite de liaisons plus étroites résultant d'un voisinage plus complet, i, suivant l'avis émis par les commissions d'enquête, le viaduc projeté à la hauteur d'Orange était comme doublé par l'accolement d'un pont ordinaire.

Il y a longtemps que l'administration départementale de Vaucluse songe à l'établissement de ce pont. Le problème pourrait être résolu dans les meilleures conditions budgétaires et le plus complètement possible, dès qu'un décret déclaratif d'utilité publique aura été rendu sur le projet de chemin de fer qui nous occupe.

Je ne crois pas nécessaire d'insister sur les conséquences du développement que ce chemin de fer donnerait aux industries diverses du bassin (si riche et relativement si peu exploité) qui s'étend d'Alais au Rhône.

Le département de Vaucluse en profiterait pour ainsi dire de première main. Et peut être (au cas où nos industries locales, déjà trop fortement menacées, viendraient à péricliter) y aurait-il lieu d'espérer que la ligne à établir leur donnerait un essor nouveau. Cet essor serait rendu certainement plus fructueux par la construction des chemins de fer d'intérêt départemental, dont vous avez eu à vous occuper déjà et qui auraient après l'achèvement de la voie ferrée d'Alais à Orange une raison d'être bien autrement sérieuse encore qu'aujourd'hui.

---

**Chambre de commerce d'AVIGNON**  
**Séance du 18 mars 1874**

*Sont présents MM Valabrègue, président, E Cousin, vice Président, G Joubert, secrétaire trésorier, H Leenhardt, A Meynard, G Verdet, A Franquebalme, Monestier aîné, A Julian.*

*Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.*

*L'ordre du jour a pour objet une demande d'avis de M le Préfet de Vaucluse sur un projet de chemin de fer d'Alais à Orange.*

*Après en avoir délibéré,  
La Chambre de Commerce,*

*Vu les plaintes nombreuses qui lui sont parvenues et qui ont été transmises par elle à l'administration supérieure, sur la cherté du combustible et sur la difficulté de s'en approvisionner, à certaines époque de l'année, tant par suite de l'insuffisance de moyens de*

transport et de l'encombrement périodique de quelques gares, qu'à cause du nombre trop restreint de concessions houillères exploitées, alors qu'il en existe un grand nombre qui ne peuvent l'être faute de communication avec des voies ferrées ou fluviales.

Vu la demande en concession de la ligne de chemin de fer d'Alais à Orange ;

Au point de vue local :

Considérant que le département de Vaucluse se trouverait par la création de la ligne projetée, rapprochée, en moyenne, de plus d'un tiers, de la distance des points principaux où il s'approvisionne en combustible; qu'il en résulterait, par conséquent, une diminution d'autant plus notable, que pour le transport du charbon à Avignon, au Pontet, à Sorgues, une partie de ces transports pourrait s'effectuer par la voie bien plus économique du Rhône.

Considérant que cette nouvelle ligne traverserait 25 kilomètres de gisements de lignites non exploités aujourd'hui, qui pourraient être mis en valeur au moyen de cette voie ferrée et augmenter par suite, la production régionale;

Considérant que les relations de Vaucluse avec le Gard devenant plus faciles et plus directes, de nouveaux débouchés seraient ouverts à nos produits;

Considérant que la création d'un viaduc sur le Rhône entraînerait en même temps l'installation d'une voie pour les piétons et pour les voitures, depuis longtemps sollicitée, et qui serait d'un si grand avantage pour l'arrondissement d'Orange;

Considérant que, par suite du dégagement qu'opèrerait cette nouvelle voie ferrée, pour les houilles venant du bassin d'Alais, l'encombrement qui a fait courir de si grands dangers à l'industrie de notre département, ne pourrait plus se renouveler;

Au point de vue général;

Considérant que les produits français du bassin d'Alais arriveraient par le Rhône et le canal St Louis jusqu'à Marseille; que le transport par voie fluviale à la descente s'effectuerait avec une économie qu'on ne peut pas évaluer à moins de 2 fr. à 2 fr. 50 par tonne; que dès lors, il nous serait plus facile de lutter contre les houilles étrangères;

Considérant qu'en tenant compte de la création prochainement réalisable d'une ligne projetée devant traversée en écharpe le département de Vaucluse et joindre la ligne d'Avignon à Gap jusqu'en Italie, nos charbons français trouveront, par la consommation du nord de la péninsule, des débouchés infiniment plus avantageux, en raison du raccourci considérable obtenu;

Considérant que c'est, par conséquent, avec juste raison, que le Conseil Général de Vaucluse a, non seulement constaté la nécessité régionale de la ligne projetée, mais en a encore affirmé l'intérêt national;

*Par ces motifs;*

*Emet, avec les plus vives instances, le vœu qu'un décret déclaratif d'Utilité Publique soit promptement rendu, sur la demande en concession du chemin de fer d'Alais à Orange.*

*Certifié pour extrait conforme  
Le Président de la Chambre de Commerce  
Signé Jonathan VALABREGUE.*